



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DRRH

Direction des Relations et des Ressources
Humaines
BPID
Bureau des Personnels d'Inspection et de
Direction

Affaire suivie par
Christine DUBOIS
Téléphone
01 57 02 62 36
01 57 02 62 35
Fax
01 57 02 62 40
Mél
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 28 août 2018

Le recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des Universités

à

-Madame et Messieurs les présidents
des universités Paris VIII, Paris Est Créteil,
Paris XIII et Paris Est Marne La Vallée,

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

-Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré,

-Mesdames et Messieurs les directeurs
des Centres d'Information d'Orientation.

Circulaire n° 2018-071

Objet : Concours de recrutement des personnels d'encadrement (Personnels de direction – IA-IPR – IEN) – session 2019.

Références : [Statut particulier des personnels de direction](#) Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié

[Statut particulier des IA-IPR et des IEN](#) Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié

Note de service ministérielle n° 2018-085 du 16-07-2018 [MENH1816182N](#) parue au B.O. n° 29 du 19 juillet 2018.

Cette circulaire a pour objet de vous communiquer les périodes d'inscription aux concours des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, en référence à la note de service ministérielle n° 2018-085 du 16 juillet 2018 parue au B.O. n° 29 du 19 juillet 2018.

Concours de recrutement des personnels de direction

Calendrier

- **Inscription** par internet : du mardi 11 septembre 2018, à partir de 12 h, au jeudi 11 octobre 2018, avant 17 h
- **Épreuves écrites** : mercredi 16 janvier 2019



2

- **Envoi du dossier de présentation** (ne concerne que les candidats déclarés admissibles) : au plus tard le vendredi 15 mars 2019 minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Le calendrier de l'épreuve d'admission peut être consulté, à partir du mois de novembre 2018, sur le site internet du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Les candidats, déclarés admissibles au concours des personnels de direction, doivent télécharger leur dossier de présentation puis l'adresser complété par voie postale et en recommandé simple, au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier CRPD, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cedex 13.

Concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Calendrier

- **Inscription** par internet : du mardi 11 septembre 2018, à partir de 12 h, au jeudi 11 octobre 2018, avant 17 h

Envoi du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le lundi 12 novembre 2018 minuit, en recommandé simple au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier de RAEP IA-IPR, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cedex 13.

Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2018, sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Concours de recrutement des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Calendrier

- **Inscription** par internet : du mardi 11 septembre 2018, à partir de 12 h, au jeudi 11 octobre 2018, avant 17 h

Envoi du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le lundi 12 novembre 2018 minuit, en recommandé simple au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH E1-3, dossier de RAEP IEN, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cedex 13.

Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2018, sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

Les conditions de services prévues pour se présenter aux concours sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, soit, pour la session 2019, au 1^{er} janvier 2019.

Les résultats d'admissibilité et d'admission des concours seront accessibles sur le site « publinet » du ministère de l'éducation nationale :

<http://publinetde.education.fr/>

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT